



Assemblée régulière
Date : mardi 22 novembre 2022
Heure : 9 heures
Endroit : En formule hybride, soit en vidéoconférence et
en présentiel

PROCÈS-VERBAL

Membres présents

Paul Germain, président
Xavier-Antoine Lalande, vice-président
Richard Lemay, trésorier
Guy Lamothe, administrateur
Serge Alarie, administrateur substitut
Michel Fortier, administrateur
Pierre Daigneault, administrateur substitut
Roger Hotte, administrateur

Membre absent

Yves Dagenais, administrateur

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

Monsieur Paul Germain, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. La réunion est ouverte à 09 h 05.

2. Adoption de l'ordre du jour du 22 novembre 2022

Résolution AR.20221122.1

Adoption de l'ordre du jour du 22 novembre 2022 :

Il est proposé par monsieur Serge Alarie d'adopter l'ordre du jour transmis aux membres du conseil d'administration sur l'avis de convocation, tel que présenté en ajoutant les points suivants au point 11. Affaires nouvelles :

- a) Tarification étudiants et aînés Saint-Hippolyte
- b) Gestion des ressources humaines du TAC
- c) Gestion des arrêts du TAC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du 25 octobre 2022

Résolution AR.20221122.2

Adoption du procès-verbal du 25 octobre 2022 :

Il est proposé par monsieur Xavier-Antoine Lalande d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du TAC de la MRC Rivière-du-Nord, tenue le 25 octobre 2022, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Suivi au procès-verbal du 25 octobre 2022

Le président va suivre de près l'évolution du dossier d'implantation d'un logiciel de répartition dans les territoires contiguës à celui du TAC et faire rapport au conseil.

5. Correspondance ou autres points d'informations

5.1 Rencontre avec Célia et France pour évaluation de la performance

Les membres prennent connaissance du rapport verbal des rencontres par messieurs Germain et Hotte.

6. Budget 2023

Les membres prennent connaissance du projet de budget pour l'année 2023.

Résolution AR.20221122.3 Budget TAC Rivière-du-Nord 2023 :

Il est proposé par monsieur Xavier-Antoine Lalande et résolu d'adopter le budget 2023 du TAC Rivière-du-Nord, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Adoption des comptes à payer pour l'adapté et collectif au 31 octobre 2022

Résolution AR.20221122.4 Liste des comptes à payer 31 octobre 2022 :

Il est proposé par monsieur Richard Lemay et résolu d'adopter la liste des comptes à payer pour l'adapté et le collectif au 31 octobre 2022, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Adoption des rapports budgétaires 31 octobre 2022

Résolution AR.20221122.5 Rapports budgétaires au 31 octobre 2022 :

Il est proposé par monsieur Xavier-Antoine Lalande et résolu d'adopter les rapports budgétaires au 31 octobre 2022, tels que présentés.

AODPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Projet de calendrier 2023

Le projet de calendrier est déposé aux membres du conseil d'administration.

Résolution AR.20221122.6 Calendrier des réunions 2023 :

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe d'adopter le calendrier des réunions du conseil d'administration pour l'année 2023 ainsi que de retenir la date du 28 mars pour la tenue de l'AGA.

Mois	Date	Heure
Janvier	24	De 9 h à 11 h
Mars	28	De 9 h à 11 h
Mai	23	De 9 h à 11 h
Juin	27	De 9 h à 11 h
Août	29	De 9 h à 11 h
Octobre	24	De 9 h à 11 h
Novembre	21	De 9 h à 11 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**10. Mandat pour la réalisation d'un projet de règlement sur la gestion contractuelle conformément aux articles 573.3.1.2 et 573.3.5 de la Loi sur les cités et villes**

Monseigneur Paul Germain, président, souhaite l'élaboration d'un règlement sur la gestion contractuelle. Pour ce faire, il aimerait confier le mandat de réalisation aux greffes de Saint-Colomban et de Saint-Hippolyte afin de produire conjointement avec la présidence un projet de règlement pour proposition lors de la prochaine AGA du TAC RDN.

11. Affaires nouvelles**a) Tarification étudiants et aînés Saint-Hippolyte**

Monsieur Serge Alarie souhaite clarifier la position de Saint-Hippolyte et dissiper la confusion concernant leur adhésion à la gratuité pour les étudiants et les aînés. Après discussion, il est convenu que le meilleur moment pour modifier les modalités de tarification est la période estivale.

12. Date de la prochaine rencontre

La prochaine réunion est prévue le mardi 24 janvier 2023, à 9 heures.

13. Levée de l'assemblée ordinaire**Résolution AR.20221122.8****Levée de la réunion :**

Il est proposé par monsieur Roger Hotte de lever la réunion, à 10 h 30, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées.

PAUL GERMAIN,
Président